

Conséquences de la crise sanitaire sur les activités du CFTR

(Saint-Jérôme, le 4 juin 2020) – Alors que la crise des derniers mois continue de sévir partout au Québec, malgré un assouplissement des mesures sanitaires imposées par les autorités gouvernementales et par la Direction nationale de la santé publique, les conséquences se font ressentir pour nos élèves inscrits en formation professionnelle.

Au Centre de formation du transport routier (CFTR) de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord (CSRDN), l'arrêt obligatoire des activités, le 13 mars, a eu plusieurs répercussions malheureuses. À l'évidence, ces deux mois d'inactivité ont retardé d'autant l'avancement de formation de la cohorte inscrite avant le 13 mars et, par conséquent, leur diplomation. Cet arrêt obligatoire est également responsable du retard de l'arrivée de nouvelles cohortes, dont le début de formation était initialement programmé pour le mois de mai.

Les consignes ministérielles reçues par la CSRDN quant à la réouverture progressive du CFTR ont permis une reprise partielle des activités basées sur la mise en place de mesures de protection particulièrement strictes empêchant les élèves de poursuivre leur formation au même rythme que ce qu'ils ont connu antérieurement. Ce ralentissement de rythme a lui aussi des répercussions sur le moment où les élèves pourront terminer leur formation et sur le moment où de nouvelles cohortes pourront, à leur tour, intégrer leur programme de formation.

Dans ce contexte hors du commun alors que les emplois permanents ont pu être préservés, le CFTR a été forcé de mettre fin à des ententes contractuelles avec certains de ses enseignants. Ces ententes avaient, à l'origine, été planifiées en incluant un prévisionnel d'heures qui tenait compte de l'affluence des nouvelles cohortes printanières. Ce mode de gestion propre au CFTR permet habituellement à ces enseignants contractuels d'avoir une stabilité quant au nombre d'heures qui leur sont offertes et au point de service dans lequel ils effectuent leur prestation de travail. Avec l'arrivée de cette crise sanitaire, il était impossible d'honorer ces ententes basées sur des prévisions de clientèles. Toutefois, le CFTR s'est engagé auprès de ces enseignants à les rappeler au fur et à mesure que les activités reprendraient, et ce, conformément à une entente intervenue le 14 mai dernier entre la CSRDN et le Syndicat de l'enseignement de la Rivière-du-Nord (SERN).

Depuis le 19 mai, la reprise progressive des activités de formation auprès de la cohorte d'hiver engendre un certain nombre d'heures d'enseignement disponibles. Ces heures ont été offertes à tous les enseignants dont le nombre d'heures d'enseignement a été réduit, en respect de la convention collective, avant cette reprise. Malheureusement, à ce jour, la CSRDN n'a réussi à combler que quelques-unes de ces heures en raison d'un refus massif émanant des enseignants. Cette situation pourrait forcer le CFTR à suspendre ses activités d'enseignement jusqu'au mois d'août.

La CSRDN est consciente de l'impact que cet autre retard pourrait avoir sur l'arrivée de nouveaux diplômés dans l'industrie du transport et s'en désolé. Tous espèrent un retour à la normale le plus rapidement possible afin de permettre aux élèves d'obtenir leur diplôme, aux enseignants de revenir au travail et aux partenaires de cette industrie florissante et essentielle, de pouvoir compter sur une relève qualifiée.

-30-

Sources : Direction générale de la CSRDN
Direction du CFTR

COMMISSION SCOLAIRE DE LA RIVIÈRE-DU-NORD

450 438-3131 / csrdn.qc.ca

CENTRE ADMINISTRATIF 1

995, rue Labelle
Saint-Jérôme (Québec) J7Z 5N7

CENTRE ADMINISTRATIF 2

795, rue Melançon
Saint-Jérôme (Québec) J7Z 4L1